



Jaquier Armand, Bertschi Jean

HFR 2030 - Désertification de la Glâne, les patients de la Glâne et du sud du canton ont-ils quelque chose à espérer de l'HFR ?

Cosignataires : 5

Date de dépôt :

18.12.19

DSAS

Dépôt

L'HFR et son conseil d'administration ont communiqué leurs visions 2030 de l'HFR.

La concrétisation immédiate se fait au détriment du personnel de l'HFR de Billens, de la population de la Glâne plus généralement du sud du canton ainsi que de l'économie du district.

La réalisation à long terme concentrera les hôpitaux fribourgeois dans la partie nord du canton. Les indications quant aux services hospitaliers à l'intention des patients du sud du canton sont nébuleuses.

Le personnel de Billens, premier concerné par les mesures, a été informé le jeudi 23 novembre alors que les médias électroniques diffusaient des informations la veille déjà et que les journaux du canton en faisaient leur une, le matin même.

Le district de la Glâne et sa population ont investi des sommes considérables pour mettre à disposition des locaux à l'HFR en s'appuyant sur des engagements fermes de l'HFR. Aujourd'hui, l'HFR semble les oublier.

Les effets induits par le désengagement possible (probable ?) de l'HFR sont considérables pour les emplois et l'économie du district. Le district de la Glâne a le 2^{ème} PIB le plus bas du canton.

La population de la Glâne a, en ce moment, la conviction d'être lâchée par l'HFR, par son conseil d'administration présidé actuellement par le conseiller d'Etat Didier Castella ainsi que par le Conseil d'Etat.

La population de la Glâne se pose de nombreuses questions. De manière non exhaustive voici les plus significatives :

1. Que compte entreprendre le Conseil d'Etat afin que la population de la Glâne et du sud du canton ait accès à des soins hospitaliers dans les mêmes conditions (coûts de déplacements, rapidité d'accès, proximité, etc.) que tous les citoyens du canton ?
2. Que compte entreprendre le Conseil d'Etat afin de garantir une activité équivalente de l'HFR à Billens, ceci afin que les emplois soient maintenus voire développés ?
3. Le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures, afin que les pertes d'emplois et économiques soient compensées par d'autres activités du canton dans le district de la Glâne ?
4. Le Conseil d'Etat imposera-t-il à l'HFR d'indemniser les communes glânoises pour leurs investissements antérieurs à l'HFR de Billens ?